

DIPLÔME INTER-UNIVERSITÉS (DIU) ÉTUDIANT ENTREPRENEUR

TYPE DE FORMATION

Diplôme d'université, niveau Bac+1

Formation initiale
Formation continue

DURÉE DE LA FORMATION

1 an

EFFECTIF ATTENDU

60 étudiants maximum

PRÉ-REQUIS

Le diplôme s'adresse prioritairement aux étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets entrepreneuriaux créateurs d'emplois

- ayant obtenu le baccalauréat ou niveau équivalent
- étant titulaire du Statut National Étudiant Entrepreneur (cf. circulaire DGESIP de mai 2014)



OBJECTIFS ET COMPÉTENCES VISÉES

L'inscription de l'étudiant à ce DIU vise à optimiser ses chances de réussite tant dans ses études que dans la mise en œuvre de son projet entrepreneurial :

- grâce à la création d'une communauté de porteurs de projets
- grâce à l'acquisition de compétences spécifiques
- grâce à un accompagnement de l'étudiant par une équipe experte
- grâce à une mise en réseau avec les acteurs spécifiques de l'entrepreneuriat
- grâce à une reconnaissance de sa spécificité (statut dérogatoire) et à une valorisation.

Le dispositif du DIU Étudiant Entrepreneur est orienté autour de l'accompagnement individualisé de l'étudiant dans le cadre de son projet entrepreneurial. Dans le cadre de ce DIU, l'étudiant se consacre à l'acquisition ou l'approfondissement de connaissances, d'expériences professionnelles et/ou personnelles nécessaires à la construction de son projet entrepreneurial.



DÉBOUCHÉS

Le diplôme forme les étudiants aux métiers de créateur et de repreneur d'entreprise, par une démarche de formation-action autour d'un projet réel.



PARTENARIATS

Le diplôme est conçu en partenariat entre les universités d'Angers, du Mans et de Nantes, cette dernière portant le PEPITE pour la région Pays de la Loire. Le diplôme, labellisé PEPITE, regroupe des partenaires comme les chambres consulaires, les réseaux d'entrepreneurs, les coopératives d'activités et d'emplois, les technopoles, etc.



ORGANISATION

Le volume horaire et la durée de la formation sont variables en fonction du profil et du projet entrepreneurial de l'étudiant.

La formation est dispensée de septembre de l'année N à septembre de l'année N+1.

ENSEIGNEMENTS

Deux Unités d'Enseignement (UE) sont évaluées :

UE PROJET ENTREPRENEURIAL
Temps de travail personnel de l'étudiant porteur de projet entrepreneurial
Temps de tutorat enseignant
Temps de tutorat professionnel par les partenaires du PEPITE des Pays de la Loire ou de l'établissement
Temps de validations (bilans d'étape et évaluation finale)

UE PARCOURS DE FORMATION
Accès à un parcours de formation personnalisé construit sous le contrôle du/des responsables pédagogiques du DIU Étudiant Entrepreneur en fonction de l'évaluation initiale du porteur de projet :
<ul style="list-style-type: none">• Accès en auditeur libre à des enseignements ou UE d'enseignements dans les maquettes constituant l'offre de formation de l'université (dans la limite de la capacité d'accueil) ou d'autres établissements d'enseignement supérieur (possibilité de conventionnement) : catalogue disponible sur demande.
<ul style="list-style-type: none">• Accès (libres, prioritaires ou réservés) à l'animation des espaces de co-working de l'université, des autres établissements d'enseignement supérieur, du PEPITE des Pays de la Loire ou de partenaires : tables rondes, ateliers de formation, etc. (ex. : ateliers « bien mener son projet », « développer sa créativité », « savoir pitcher son projet », « s'assurer de la rentabilité de son projet », etc. ; tables rondes « oser la création à 20 ans », « oser la création dans le web », « faire de la RSE un atout », etc.).
<ul style="list-style-type: none">• Accès à des manifestations organisées par les partenaires du PEPITE des Pays de la Loire ou de l'université.

CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Le DIU Étudiant Entrepreneur est délivré à l'étudiant après la validation d'un rapport écrit et d'une soutenance orale comportant deux volets : un état d'avancement du projet entrepreneurial (sous forme de plan d'affaires et/ou rapport d'activité) et un bilan de compétences de l'étudiant.

MODALITÉS D'ACCÈS : CANDIDATURE

3 étapes :

- 1/ Postuler au préalable au Statut National Etudiant Entrepreneur en téléchargeant le dossier unique sur le site web <https://snee.enseignementsup-recherche.gouv.fr/inscription>, à renvoyer dûment complété par mail à etudiants.entrepreneurs@enseignementsup.gouv.fr.
- 2/ Soutenir oralement sa candidature lors d'un comité d'engagement du PEPITE des Pays de la Loire (plusieurs comités par an).
- 3/ Etre autorisé à s'inscrire par le responsable du diplôme Etudiant Entrepreneur à l'issue du comité d'engagement.

FRAIS D'INSCRIPTION

1^{re} inscription à Nantes Université en formation initiale, double inscription ou jeune diplômé

261,90€

+ Contribution vie étudiante et campus (CVEC) : 95€ à régler auprès du CROUS.

Inscription individuelle et relevant de la formation continue (interruption d'études depuis plus de deux ans (relevant de la formation continue) sans prise en charge des droits de formation par un organisme financeur (OPCO, entreprise, CIF, etc.))
300€

Inscription prise en charge par un organisme financeur (interruption d'études depuis plus de deux ans (relevant de la formation continue) ou non (relevant de la formation initiale), avec prise en charge des droits de formation par un organisme financeur (OPCO, entreprise, CIF, etc.))
2000€

CONTACTS

Responsables pédagogiques :

- Nantes Université : Emmanuel Chéné
emmanuel.chene@univ-nantes.fr
- Université d'Angers : Aude Ducroquet
aude.ducroquet@univ-angers.fr
- Le Mans Université : Salima Bouayad-Agha
salima.bouayad-agma@univ-lemans.fr

Assistante de formation :

Monique Jarnoux - contact-diuee@univ-nantes.fr
Tél. +33 (0)2 40 14 17 17

Mission Entrepreneuriat de Nantes Université :

entrepreneuriat@univ-nantes.fr
www.univ-nantes.fr/entrepreneuriat

www.univ-nantes.fr/iae/formations